

**DECISION DU MAIRE n° 20/2023**

**OBJET :** Avenant n° 2 au marché « Capture, ramassage, transport des animaux errants, blessés et décédés sur la voie publique et exploitation d'une fourrière » - Lot n° 1 et 2 (19-F-21-S).

Le Maire de la Commune de Grenade,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération n° 49/2020 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Vu les actes d'engagement du marché « Capture, ramassage, transport des animaux errants, blessés et décédés sur la voie publique et exploitation d'une fourrière » - Lot n° 1 et 2 n°19-F-21-S, attribué à l'entreprise SAS SACPA domiciliée à CASTELJALOUX, en date du 30 janvier 2020,

Considérant que les prestations du marché correspondent à un service public, et qu'il y a lieu de préparer une procédure de délégation de service public,

Considérant qu'il s'agit d'une procédure longue et complexe,

Considérant que le délai est aujourd'hui trop court pour lancer ce type de procédure,

Considérant qu'il est judicieux de prolonger le marché actuel pour une durée de 4 mois supplémentaires (en application des articles R.2194-8 et R.2194-9 indiquant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur au seuil européen et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures (...) et lorsque plusieurs modifications successives sont effectuées, l'acheteur prend en compte leur montant cumulé),

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

**De conclure un avenant n° 2 au marché « Capture, ramassage, transport des animaux errants, blessés et décédés sur la voie publique et exploitation d'une fourrière » - Lot n° 1 et 2 (19-F-21-S) afin d'acter cette prolongation, comme indiqué dans les avenant n° 2 annexés à la présente décision.**

**ARTICLE 2 :**

**De préciser la durée supplémentaire comme suit :**

- Date de fin initiale du marché 29/01/2024,
- Prolongation proposée : 4 mois,
- **Date de fin finale du marché : 29/05/2024.**

**ARTICLE 3 :**

Le Conseil Municipal sera tenu informé de cette décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Fait à Grenade, le 19.07.2023

Jean-Paul DELMAS,  
Maire de Grenade,







MARCHÉS PUBLICS

**AVENANT N° 2 – Prolongation durée marché**

EXE 10

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**MAIRIE DE GRENADE**

M. DELMAS Jean-Paul, Maire

Avenue Lazare Carnot

31330 GRENADE

Courriel : [contact@mairie-grenade.fr](mailto:contact@mairie-grenade.fr)

SIRET : 213 102 320 00016

Tél : 05.61.37.66.00 Fax : 05.61.82.02.71

**B - Identification du titulaire du marché public.**

**SAS SACPA**

12 Place Gambetta

47700 CASTELJALOUX

Courriel : [a.chazal@sacpa.fr](mailto:a.chazal@sacpa.fr)

SIRET : 393 455 316 00470

Tél : 05.53.89.60.59

**C - Objet du marché public.**

■ **Objet du marché public :**

**Capture, ramassage, transport des animaux errants, blessés et décédés sur la voie publique et exploitation d'une fourrière animale.**

**LOT N° 1 – Capture, ramassage, transports des animaux errants, blessés et décédés sur la voir publique**

- Date de notification du marché public : 30/01/2020
- Durée d'exécution du marché public : 12 mois à compter de la notification
- Montant initial du marché :
  - Taux de la TVA : 20,00 %
  - Montant HT : 7 125,82 €
  - Montant TTC : 8 550,99 €

## D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant : *Prolongation durée du marché*

Au moment de la préparation d'une nouvelle consultation, ce marché arrivant à son terme le 29/01/2024, il s'est avéré que ce type de prestation correspond à un service public et dépend du pouvoir de police du Maire qui doit gérer la divagation des animaux sur sa commune.

Cela implique, alors, la mise en place d'une délégation de service public.

Cependant, au vu de la complexité et de la longueur de la procédure, le délai est aujourd'hui trop court pour la lancer.

En conséquence, il est proposé de prolonger le marché actuel pour une durée de 4 mois supplémentaires, en application des articles R.2194-8 et R.2194-9 indiquant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur au seuil européen et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures (...) et lorsque plusieurs modifications successives sont effectuées, l'acheteur prend en compte leur montant cumulé.

La fin du marché actuel sera alors au 29/05/2024

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

**Pour l'État et ses établissements :**

(*Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.*)

A Grenade, le

Signature

(*Représentant du pouvoir adjudicateur*)

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

- En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

*"Reçue à titre de notification copie du présent avenant"*

A....., le

*Signature du titulaire*

- En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :

Coller ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre)

- En cas de notification par voie électronique :

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre)

Accusé de réception en préfecture  
031-213102320-20230719-20-2023-AU  
Date de télétransmission : 19/07/2023  
Date de réception préfecture : 19/07/2023



MARCHÉS PUBLICS

AVENANT N° 2 – Prolongation durée marché

EXE 10

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

**MAIRIE DE GRENADE**

M. DELMAS Jean-Paul, Maire

Avenue Lazare Carnot

31330 GRENADE

Courriel : [contact@mairie-grenade.fr](mailto:contact@mairie-grenade.fr)

SIRET : 213 102 320 00016

Tél : 05.61.37.66.00 Fax : 05.61.82.02.71

**B - Identification du titulaire du marché public.**

**SAS SACPA**

12 Place Gambetta

47700 CASTELJALOUX

Courriel : [a.chazal@sacpa.fr](mailto:a.chazal@sacpa.fr)

SIRET : 393 455 316 00470

Tél : 05.53.89.60.59

**C - Objet du marché public.**

■ **Objet du marché public :**

**Capture, ramassage, transport des animaux errants, blessés et décédés sur la voie publique et exploitation d'une fourrière animale.**

**LOT N° 2 – Exploitation d'une fourrière animale**

- Date de notification du marché public : 30/01/2020
- Durée d'exécution du marché public : 12 mois à compter de la notification
- Montant initial du marché :
  - Taux de la TVA : 20,00 %
  - Montant HT : 2 946,17 €
  - Montant TTC : 3 535,40 €

## D - Objet de l'avenant

- Modifications introduites par le présent avenant : *Prolongation durée du marché*

Au moment de la préparation d'une nouvelle consultation, ce marché arrivant à son terme le 29/01/2024, il s'est avéré que ce type de prestation correspond à un service public et dépend du pouvoir de police du Maire qui doit gérer la divagation des animaux sur sa commune.

Cela implique, alors, la mise en place d'une délégation de service public.

Cependant, au vu de la complexité et de la longueur de la procédure, le délai est aujourd'hui trop court pour la lancer.

En conséquence, il est proposé de prolonger le marché actuel pour une durée de 4 mois supplémentaires, en application des articles R.2194-8 et R.2194-9 indiquant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur au seuil européen et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures (...) et lorsque plusieurs modifications successives sont effectuées, l'acheteur prend en compte leur montant cumulé.

La fin du marché actuel sera alors au 29/05/2024

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

## E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'État et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Grenade, le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur)

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

- **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

*"Reçue à titre de notification copie du présent avenant"*

A....., le

*Signature du titulaire*

- **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

Coller ci-dessous l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre)

- **En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre)

